

ARRONDISSEMENT
DE TROYES

ARRETE DE CIRCULATION

COMMUNE DE POUAN-LES-VALLÉES

**RTE DE MERY (RD 441) – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS – RUE
DE LA TUILERIE**

Le Maire de la commune de Pouan-les-Vallées,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.4 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.10.4, R.11, R.44, R.225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des Routes et textes d'application ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant l'instruction interministérielle du 15 juin 1974 modifiée, relative à la signalisation routière, livre I - huitième partie ;

Vu la déclaration faite par la **société AR TERRASSEMENT**, en date du 2 février 2023, relative à l'enfouissement des réseaux électriques.

Considérant que le bon déroulement et la sécurité des usagers nécessitent une restriction de circulation sur les rues des Anciens Combattants, rue de la Tuilerie et Route de Méry.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 13 février 2023, et jusqu'à la fin des travaux cités précédemment, il y aura **une circulation alternée dans les deux sens sur la D 441- route de Méry, rue des Anciens Combattants, rue de la Tuilerie, une interdiction de stationner et de dépasser pour le VL et les PL, la vitesse sera limitée à 50km/h. Durée de la réglementation 180 jours calendaires.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie) sera mise en place par les soins et aux frais de la société **AR TERRASSEMENT**.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Aube.

Fait à Pouan-les-Vallées, le 6 février 2023

Le maire de Pouan-les-Vallées,
Jean-Claude JACTAT

